




MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 30 mars 2023

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	11
VOTANTS	19
DATE DE CONVOCATION	
23 mars 2023	
DATE D’AFFICHAGE	
- 3 AVR. 2023	
Codification : 7.5	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 31 MARS 2023 et publication du 31 MARS 2023	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	
	

L'an deux mille vingt-trois, le trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-trois mars deux mille vingt-trois s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, André ALEX, Sylvie RENARD, Sylvain GIRARDIN et Roseline TRAMBOUZE.

Absents avec excuse :

Patrick DUCROS donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE

Didier DUPIN donne pouvoir à Bernard PLACE

Marcel DUMAS donne pouvoir à Sylvie RENARD

Patricia PERRET donne pouvoir à Roseline TRAMBOUZE

Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Christine VALADE

Patrick PORNET donne pouvoir à Sylvain GIRARDIN

Isabelle ROUVIDAN donne pouvoir à André ALEX

Lucie ROCH donne pouvoir à Fabienne STALARS

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Christine VALADE

OBJET : 2023-016 : Subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'association CAP sur Perreux

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 500 euros à l'association CAP sur Perreux à l'occasion de la fête patronale qui aura lieu le les 8 et 9 juillet 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20230331-2023-016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023

Affichage : 31/03/2023

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide avec 18 voix pour et 1 abstention (Didier DUPIN) :

- **D'approuver** le versement de cette subvention exceptionnelle de fonctionnement de 500 euros à l'association CAP sur Perreux.
- **D'imputer** les dépenses correspondantes sur le compte 65888 du chapitre 65 de la section de fonctionnement du budget général.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 31 mars 2023

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



Le secrétaire de séance

Christine VALADE